

Présentation officielle de la loi sur la communication sociale



Photo : Dairon Heredia

La Havane, 5 juin (RHC) Le Journal Officiel a publié ce mercredi la nouvelle Loi de Communication Sociale dont l'objectif principal est de protéger les droits des personnes à l'information et à la communication qui sont contemplés dans la Constitution de la République.

La présentation officielle de la loi a eu lieu dans la salle Che Guevara de l'Institut d'Information et de Communication Sociale, avec un panel composé de Onelio Castillo, vice-président de l'Institut ; Humberto Fabián, membre de la commission de rédaction et président de Marca País ; Ricardo Ronquillo, président de l'Union des Journalistes Cubains et Rosa María Pérez, présidente de l'Association Cubaine des Communicateurs Sociaux.

Lors de la réunion, les principales caractéristiques et les aspects juridiques et réglementaires de la loi, considérée comme un pilier fondamental pour le développement de Cuba, ont été présentés.

La loi, composée de 19 chapitres, 107 articles et deux titres fondamentaux, est basée sur la pratique cubaine de la communication depuis plus de deux siècles et sur d'importantes références internationales. Elle développe également avec précision la communication dans les sphères médiatique, communautaire et organisationnelle, à partir des environnements physique et numérique.

La loi sur la communication sociale a été approuvée en mai 2023 par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, dans sa dixième législature, lors de la deuxième session extraordinaire au Palais des congrès de La Havane.

L'instrument juridique, d'abord sous la forme d'un décret-loi, puis d'une loi, est le résultat d'un vaste et rigoureux processus de construction collective, auquel ont participé des professionnels et des experts de différentes disciplines, organisations et institutions.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/356621-presentation-officielle-de-la-loi-sur-la-communication-sociale>



Radio Habana Cuba